

Amis de la Plongée Sous-Marine Informations 2022 / 2023



Séances piscine des sections

Piscine des Bussys : 98 rue des Bussys, Eaubonne

Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, Ermont

Enfants (8 à 12 ans) : samedi, 13h/14h, piscine Tournesol / reprise le 17 septembre

Adolescents (13/17 ans) : mardi, 20h45/22h, piscine Tournesol / reprise le 13 septembre

Adultes : mercredi, 20h30/22h, piscine des Bussys / reprise le 21 septembre

Hockey subaquatique : mardi, 21h15/22h15, piscine des Bussys / reprise le 20 septembre
et vendredi, 20h30/22h, piscine Tournesol / reprise le 16 septembre

Nage avec palmes et apnée : samedi, 12h/12h45, piscine Tournesol / reprise le 24 septembre

Cotisation

Il est possible de régler la cotisation en deux chèques, dont le second sera encaissé début février.

Le ou les chèques sont à établir à l'ordre : *Amis de la plongée Sous-Marine*

Le montant de la cotisation comprend également les séances en fosse.

Attention

Tout nouveau licencié adhérent à l'Apsm, doit transmettre son dossier complet (feuille d'inscription, montant de la cotisation, certificat médical et une photo d'identité) lors de la séance suivant son baptême.

Un adhérent de la saison passée doit transmettre son dossier complet (feuille d'inscription, certificat médical, cotisation) au plus tard le 4 novembre.

Les dossiers doivent être remis en une seule fois aux responsables de section ou à la secrétaire du club.

Pour des raisons d'assurance, tout adhérent ne remettant pas son dossier à la date fixée se verra refuser l'accès au bassin

Certificat médical

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois). Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.

Assurance

La licence fédérale (43 €) comprise dans le montant de l'adhésion à l'Apsm comprend une assurance en responsabilité civile. Nous recommandons fortement de souscrire à une assurance complémentaire personnelle auprès d'un assureur de votre choix, ou du Cabinet Lafont, assureur fédéral dont les prestations (Loisir 1, 2 ou 3) sont adaptées à notre activité. Si vous souhaitez souscrire cette assurance, vous pouvez établir un chèque à l'ordre du *Cabinet Lafont* et le joindre à votre dossier d'inscription. Un tableau récapitulatif des contrats Lafont est consultable ci-après.

Assurance au Cabinet Lafont

Le cabinet Lafont est le courtier officiel qui a été choisi par la *Fédération française d'études et de sports sous-marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Voici les différents contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 21 €

Loisir 1 top : 41 €

Loisir 2 : 26 €

Loisir 2 top : 52 €

Loisir 3 : 44 €

Loisir 3 top : 86 €

Piscine seule : 12 €

Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont, l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la *Ffessm*.